

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 83 (1975)

Artikel: Messieurs de Berne et l'histoire des évêques de Lausanne au XVIIIe siècle
Autor: Santschi, Catherine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-63129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Messieurs de Berne et l'histoire des évêques de Lausanne au XVIII^e siècle

CATHERINE SANTSCHI

Comment écrivait-on l'histoire des évêques de Lausanne à Berne sous l'Ancien Régime? La question est plus intéressante qu'il ne peut paraître: ce n'est point l'histoire des sujets écrite par les maîtres que nous envisageons ici, mais celle des précédents maîtres par leurs successeurs. Si l'histoire est l'expression d'une conscience politique, nous pourrions approcher dans une certaine mesure, en étudiant quelques œuvres consacrées aux évêques de Lausanne par des historiens bernois, l'esprit dans lequel Messieurs de Berne gouvernaient le Pays de Vaud.

L'histoire, expression d'une conscience politique? La définition est valable lorsqu'elle est appliquée aux sociétés d'Ancien Régime, pleinement intégrées à l'histoire, vivant d'un ordre hérité du passé. Un gouvernement tel que celui de Berne croit son autorité établie par Dieu; sa mission est d'assurer la permanence de cet ordre divin, donc d'intégrer toutes ses actions au déroulement d'une histoire conforme aux desseins du Tout-Puissant. L'accomplissement de cette mission exige une connaissance exacte, approfondie, critique de l'histoire nationale, et en particulier des institutions. Les autorités bernoises tout spécialement en sont si bien persuadées, qu'elles ont suscité dès le début du XV^e siècle une série d'histoires officielles de la ville de Berne, qui comptent parmi les meilleures œuvres de cette catégorie produites par les Cantons suisses ¹.

¹ Voir, sur l'historiographie officielle bernoise, GUSTAV TOBLER, *Die Chronisten und Geschichtsschreiber des alten Bern*, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns 1191-1891*, Berne 1891, 3^e partie; HEINRICH TÜRLE, art. *Berne*, dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. II, Neuchâtel 1924, p. 127-128; HANS VON GREYERZ, *Nation und Geschichte im bernischen Denken...*, Berne 1953, p. 26-73, *passim*; RICHARD FELLER/EDGAR BONJOUR, *Geschichtsschreibung der Schweiz vom Spätmittelalter zur Neuzeit*, Bâle/Stuttgart 1962, vol. I, p. 24-28, 39-45, 200-211, 414-418; vol. II, p. 536-538.

Inspirés par le même principe, Messieurs de Berne ont fortement encouragé l'étude de l'histoire à leur Académie dès la seconde moitié du XVII^e siècle. La nécessité de donner aux jeunes patriciens qui se destinaient au gouvernement une formation juridique approfondie a conduit à la création d'un enseignement *ad personam* de droit et d'histoire, qui dura de 1680 à 1686, puis, en 1709, d'une chaire permanente dans cette discipline ¹. En 1778, cet enseignement fut renforcé par la nomination, pour dix ans, de Gottlieb Walther comme professeur d'histoire nationale, de droit civil et de droit féodal bernois ². Le rapport présenté à cette occasion au Conseil ordinaire de Berne par Alexandre-Louis de Watteville, magistrat et historien de tendance libérale ³, montre quelle importance certains esprits attachaient à l'histoire dans la formation des futurs hommes d'Etat. De même, le programme de l'« Institut politique », créé en 1787 à l'instigation de Charles-Victor de Bonstetten et du professeur de droit Karl-Ludwig Tschärner, accordait à l'histoire universelle et surtout à l'histoire nationale une place très importante dans la préparation des jeunes gens qui se destinaient à la magistrature ou au barreau ⁴.

Ce qui est plus significatif encore que la tournure historique prise par l'enseignement du droit, c'est la place que l'histoire conquiert peu à peu dans l'enseignement propédeutique à l'Académie et dans la formation des futurs ministres de l'Evangile. Une chaire d'éloquence et de poésie, créée en 1684, fut remplacée en 1709 par une chaire d'humanités, dont plusieurs titulaires furent des « antiquaires » ou des historiens ⁵. Parmi eux, il faut mentionner Jakob Lauffer (1688-1734), historiographe officiel: ses leçons étaient si passionnantes qu'à la demande de quelques jeunes bourgeois, il fut chargé en outre de donner des cours d'histoire nationale ⁶.

Cependant, qui examine de plus près l'histoire de ces enseignements est frappé par le comportement contradictoire du gouvernement bernois, qui semble reprendre d'une main ce qu'il a donné de

¹ FRIEDRICH HAAG, *Die hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtlichen Entwicklung von 1528 bis 1834...*, Berne 1903, p. 87-91.

² *Ibid.*, p. 92-93.

³ De larges extraits de ce rapport sont publiés par G. TOBLER, *op. cit.*, p. 81-84; sur Alexandre-Louis de Watteville, voir *infra*, p. 204-212.

⁴ F. HAAG, *op. cit.*, p. 156-168.

⁵ *Ibid.*, p. 98-103.

⁶ G. TOBLER, *op. cit.*, p. 69-70.

l'autre: obstacles mis par la censure à la publication des travaux de G. Walther, restrictions mises à la consultation des archives, même pour les professeurs de droit, refus opposé en 1787 par le Conseil des Deux-Cents à la nomination de l'illustre Jean de Muller à l'« Institut politique » nouvellement créé. De fait, seuls quelques esprits distingués étaient véritablement conscients de l'importance de l'histoire dans la vie politique bernoise, et personne ne souhaitait voir l'histoire sortir de la sphère gouvernementale pour tomber dans le domaine public: cette crainte explique et justifie dans l'esprit des magistrats les nombreuses limitations apportées à la recherche et à la connaissance d'une matière si indispensable au gouvernement.

La politique du gouvernement bernois à l'égard de ses propres archives reflète fidèlement cette attitude. Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, on exécuta de nombreux inventaires et répertoires dans les différents dépôts d'archives de l'administration de Berne: chancellerie, « grotte d'en haut » (*oberes Gewölbe*), qui contenait les archives des finances et des couvents sécularisés, commissariat romand, qui conservait les archives relatives à l'administration du Pays de Vaud, etc.¹. En particulier, c'est au milieu du XVIII^e siècle que fut établi le bel « Inventaire blanc » en trente et un volumes, qui recense dans l'ordre topographique les chartes du Pays de Vaud conservées au commissariat romand². Cependant, ces instruments de travail n'étaient pas destinés à faciliter la recherche historique, mais étaient réservés à l'usage des magistrats et des fonctionnaires. Dans ce monde où le passé est constamment présent, les diplômes les plus anciens gardent toute leur valeur juridique, et la distinction opérée par les archivistes modernes entre archives administratives et archives historiques n'a pas de sens. Aussi les archives de Berne, comme du reste toutes celles des Etats absolutistes de l'époque, étaient-elles fermées au public érudit. Le secret était jalousement gardé face aux étrangers, surtout depuis la guerre de Villmergen de 1712 et la signature, en 1715, d'une alliance secrète des cantons catholiques avec la Couronne de France,

¹ HEINRICH TÜRLE, *Geschichte des Staatsarchivs zu Bern*, dans *Inventare Schweizerischer Archive*, hrsg. auf Veranstaltung der Allgemeinen Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz, I^{re} partie, Berne 1895, p. 40-44; cf. EMIL MEYER, *Aus der Geschichte des bernischen Staatsarchivs*, dans *Berner Staatsarchiv*, Berne 1940, p. 14-18 (*Sonderheft der Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, t. II).

² Cet inventaire est aujourd'hui conservé aux Archives cantonales vaudoises, sous la cote Aa 21.

le fameux *Trückli-bund*, qui accrut, si c'était possible, la méfiance entre les deux partis confessionnels du Corps helvétique. La consultation des archives était interdite aux simples citoyens eux-mêmes et aux sujets de la République: Messieurs de Berne ne pouvaient croire à la curiosité désintéressée d'un savant qui demandait à consulter les documents, car les mouvements de rébellion auxquels on assistait depuis le milieu du XVII^e siècle ne se réclamaient pas d'une idéologie nouvelle, mais revendiquaient des droits que le peuple prétendait avoir exercés autrefois, et dont on pensait trouver une attestation dans les documents d'archives¹. C'est ainsi qu'en 1755, le Grand Ministre de Lausanne, Abraham de Crousaz, qui avait été sollicité par l'historien zurichois Hans Jakob Leu de lui fournir des renseignements pour son dictionnaire historique, ne put obtenir l'accès aux archives du commissariat romand de Berne, à la suite de troubles politiques dans le canton d'Uri².

Au XVII^e siècle, ces limitations ne semblent pas avoir gêné les historiens. Mais à partir de 1700, les sciences historiques se développent et s'organisent³; l'esprit critique et la curiosité s'aiguisent: les érudits ne se contentent plus de l'historiographie officielle, des quelques chroniques publiées au cours des XVI^e et XVII^e siècles, mais réclament des nourritures plus solides, puisées dans la documentation originale conservée dans les archives. Cette curiosité scientifique, cet esprit critique, semblent avoir effrayé les gouvernements et les autres propriétaires d'archives, qui fermèrent leurs dépôts aux historiens. Ces restrictions paraissent avoir été ressenties avec une impatience croissante par le public savant. Les correspondances érudites du temps témoignent de l'amertume et de l'exaspération des historiens, particulièrement à l'égard du gouvernement bernois qui

¹ RICHARD FELLER, *Geschichte Berns*, t. II, Berne 1953, p. 617-618, 620-621, 623; JOHANNÈS DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. A. REYMOND, t. IV, Lausanne 1913, p. 28.

² « C'est pour cela que je fut à Berne en avril dernier demander la permission à LL. EE^{ces} de voir les archives sur l'Eveché de Lausanne pour compléter mes observations et cela sans paiement, mais comme c'estoit dans le temps des troubles d'Uri cela fit de la peine à LL. EE^{ces}. Si j'avois simplement demandé de voir les archives de Lausanne, je n'aurois effrayé personne » (lettre d'Abraham de Crousaz à Hans-Jakob Leu du 8 juillet 1755, Zentralbibliothek Zurich, ms. L 497, p. 363).

³ Voir parmi beaucoup d'autres ouvrages, CHARLES-VICTOR LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique*, 2^e éd., Paris 1901-1904, vol. II, p. 270-337, et PAUL HAZARD, *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, t. I, Paris 1935, p. 40-69.

est jugé plus rétrograde que les Engadinois et les Appenzellois eux-mêmes¹.

Dans ces conditions, presque tous les travaux d'histoire nationale ont été rédigés, sous l'Ancien Régime, par des magistrats ou des fonctionnaires bernois: ils avaient appris le métier « sur le tas », en s'initiant à la lecture et à l'analyse des documents historiques dans les archives d'Etat où l'on employait de jeunes bourgeois à la confection des répertoires, pour les introduire aux tâches administratives et gouvernementales qu'ils allaient remplir². Ces productions historiques, élaborées dans un cercle restreint, n'étaient pas destinées à un large public, et restèrent en grande partie manuscrites: c'est pourquoi, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la censure officielle des imprimés, bien organisée et particulièrement redoutée³, eut relativement peu d'occasions de s'exercer sur des ouvrages historiques avant la Révolution⁴. Sur ce terrain semé d'embûches qu'était l'histoire considérée comme une partie du gouvernement, les magistrats qui se mêlaient d'écrire savaient se censurer eux-mêmes, et renonçaient généralement à publier leurs travaux. La rédaction d'un livre d'histoire était un acte politique; il fallait prendre garde de ne léser ni l'ordre

¹ Voir par exemple lettre du pasteur bernois Johann-Rudolf Gruner à Johann Jakob Scheuchzer du 15 septembre 1731, craignant de ne pouvoir consulter les documents originaux des archives d'Etat de Berne pour en fournir le texte à Scheuchzer (Zentralbibliothek Zurich, ms. H 322, p. 82); lettre de l'historien bâlois Johann-Rudolf Iselin (l'éditeur de la chronique de Tschudi) à Charles-Guillaume Loys de Bochat, du 20 septembre 1732, estimant « qu'il n'y a pas d'endroit en Suisse où on soit moins communicatif qu'à Berne » (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, ms. hist. helv. XVI 64, p. 93); lettre de Beat-Fidel Zurlauben, officier général au service de France, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au bibliographe Gottlieb-Emmanuel de Haller, datée de Zoug, le 26 octobre 1758, déplorant les difficultés faites par le gouvernement bernois à montrer des actes du Moyen Age (*ibid.*, ms. hist. helv. III 178, p. 575-577); lettre du même au même, du 1^{er} février 1764, exprimant son indignation de ce qu'un érudit, ayant copié des chartes dans les archives et ayant déposé cette copie à la Bibliothèque de Berne, s'est vu refuser une copie de son propre manuscrit (*ibid.*, ms. hist. helv. III 183, p. 389-393).

² H. TÜRLEER, art. cit., dans *Inventare Schweizerischer Archive*, p. 43, cite plusieurs de ces « volontaires » qui se sont par la suite distingués dans l'historiographie.

³ Voir KARL MÜLLER, *Die Geschichte der Zensur im alten Bern*, diss. phil., Berne 1904, p. 127-171.

⁴ La majeure partie des ouvrages « politiques » interdits au cours de l'Ancien Régime, dont la liste est donnée *ibid.*, p. 196-204, sont des ouvrages de polémiques sur les événements contemporains. Les seules études « historiques » à proprement parler qui y figurent sont les *Deliciae urbis Bernensis* de J.-R. Gruner (1732), et le *Guillaume Tell, fable danoise* d'U. Freudenberger (1760).

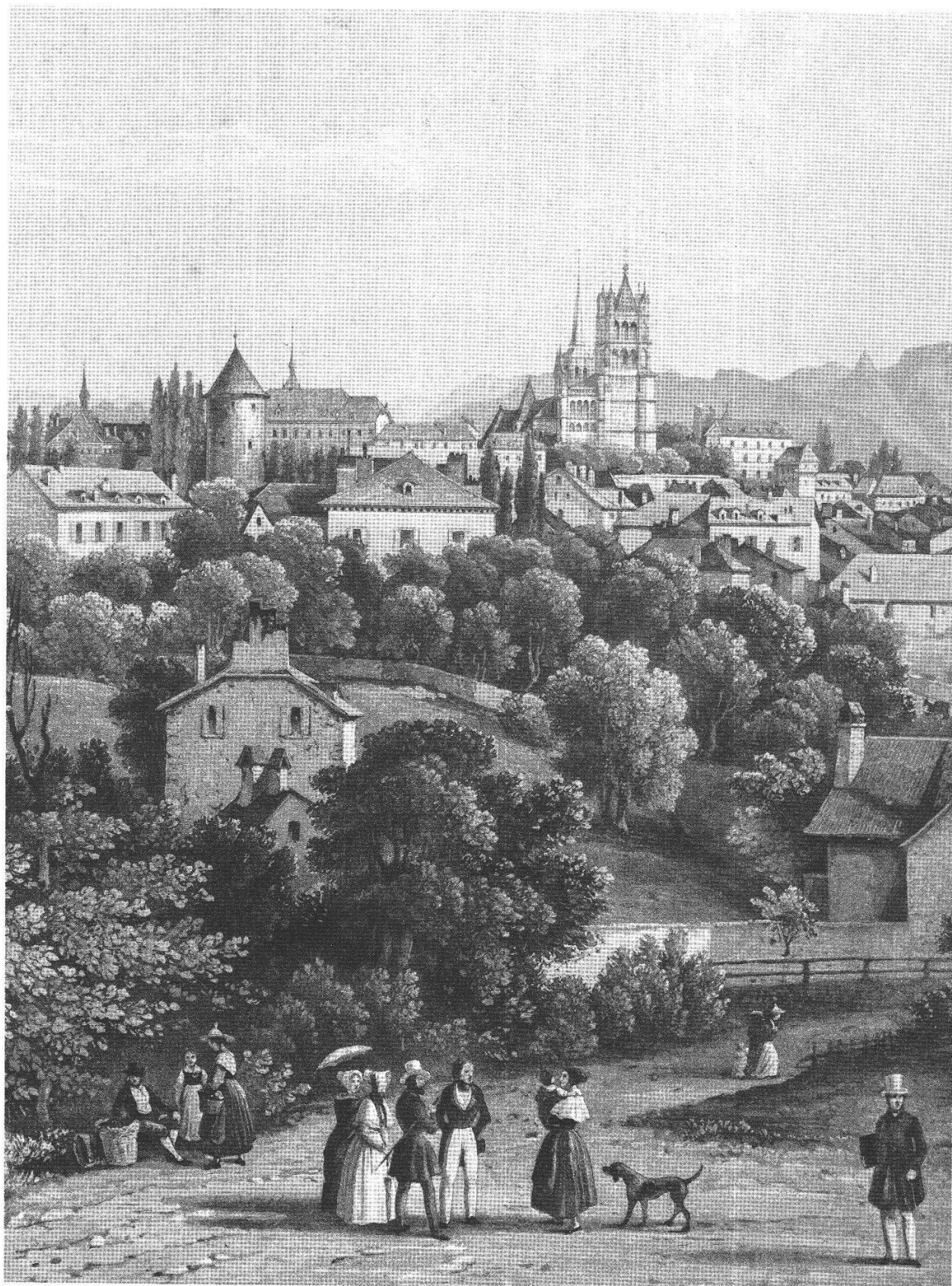
public, ni les intérêts particuliers; il fallait ménager les susceptibilités des Etats voisins, amis ou ennemis, éviter d'entamer la confiance des citoyens et des sujets dans le gouvernement, de trahir des secrets d'Etat, de mettre en cause des personnages ou des familles en vue. Les ouvrages rédigés et diffusés sous le patronage de l'Etat bernois, les histoires officielles de Michael Stettler (publiée de 1627 à 1631) et de Jakob Lauffer (imprimée à titre posthume en 1738) ne furent livrées aux typographes qu'après avoir été dûment examinées par une commission *ad hoc*¹. Quant aux ouvrages d'histoire du droit bernois de Gottlieb Walther, leur publication devait également être patronnée par le gouvernement bernois; ils furent censurés avec un tel sans-gêne que l'auteur fit détruire tout le stock du second volume de la *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts*².

Les livres d'histoire rédigés par des sujets ne résistèrent à la censure que dans certains cas: Jean-Baptiste Plantin et Abraham Ruchat eurent la prudence de mettre leurs œuvres sous la protection de LL. EE.; pasteurs et professeurs l'un et l'autre, ils avaient des relations personnelles avec des membres du gouvernement bernois, qui leur facilitèrent l'élaboration et la publication de leurs travaux³. En revanche, le gouvernement bernois interdit la publication des généalogies des familles bernoises qui auraient dû paraître dans le *Neu-vermehrtes Historisch- und Geographisches Allgemeines Lexicon* donné par Jakob Christoph Iselin en 1726. Le pasteur de Berthoud, Johann-Rudolf Gruner, qui avait préparé ces matériaux, s'en explique quelques années plus tard dans une lettre à Hans Jakob Leu, qui lui avait demandé sa collaboration pour son propre dictionnaire: « On doit remarquer ici qu'il faudra se comporter très prudemment dans cette matière, parce que Mes gracieux seigneurs sont ici très délicats, et ne permettront jamais que l'on imprime beaucoup de choses; l'édition du Dictionnaire de Bâle de M. Iselin en a fait l'expérience,

¹ K. MÜLLER, *op. cit.*, p. 103-104.

² G. TOBLER, *op. cit.*, p. 86-87; K. MÜLLER, *op. cit.*, p. 169-170; cf. *infra*, p. 214, note 1.

³ Contrairement à ce que l'on a dit, la seconde partie de l'*Histoire de la Réformation de la Suisse* de Ruchat ne fut pas interdite par le gouvernement bernois, mais resta manuscrite pour des raisons matérielles (voir K. MÜLLER, *op. cit.*, p. 146, note 3, et sur l'ensemble de la question C. SANTSCI, *Les évêques de Lausanne et leurs historiens du IX^e au XVIII^e siècle*, Lausanne 1975, chap. X (MDR, 3^e sér., t. XI).



Depuis l'Asile des Aveugles, vers 1850
F. Martens, MHAEL Coll. du Vieux-Lausanne

puisque LL. EE. n'ont pas voulu autoriser la publication de quoi que ce soit concernant les familles. Mais il est facile de deviner pourquoi. C'est que LL. EE. prendraient très mal que l'on dise que tel ou tel lieu a été autrefois donné à un monastère et acquis par Berne avec ce dernier lors de la Réformation; il faut encore moins citer les listes des donateurs en faveur des couvents, et bien d'autres choses remarquables: en effet, un seul passage d'un livre pourrait provoquer beaucoup de difficultés entre les louables Etats et Cantons. En somme, on ne veut pas, à Berne, que l'on sache tout. »¹ Gruner avait du reste fait une autre expérience fâcheuse, puisque son ouvrage de statistique historique sur le gouvernement et la ville de Berne, intitulé *Deliciae Urbis Bernae*, imprimé à Zurich en 1732 après avoir passé le cap des censures bernoise et zurichoise, fut finalement interdit à Berne, au grand étonnement des contemporains eux-mêmes, qui trouvaient l'ouvrage très innocent².

Ainsi, en développant l'enseignement juridique fondé sur l'histoire mais en restreignant les possibilités de recherches pour les professeurs; en élaborant de somptueux répertoires d'archives dont l'accès est pourtant interdit au public; en suscitant la rédaction de chroniques officielles, tout en limitant à l'extrême la publication de travaux historiques, le gouvernement bernois d'Ancien Régime illustre bien cette proposition que l'histoire est une affaire d'Etat, dont les sujets sont exclus. Dans un régime tel que celui de LL. EE., l'historien

¹ « Darbey aber dises zu merken, dass in diser Matery sehr caute zu handeln sein wird, indem Mehgh. diss obrts sehr delicat und niemahl zugeben werden, dass viele Sachen jemahls in Truk kommind, die Edition dess Iselii Basler Lexici hat es erfabren, da Mehgh. keineswegs haben gestatten wollen von den Gschlechteren nur das geringste zu melden, ist aber leicht zu errathen warum? Dene wurden Mehgh. sehr ungut auffnehmen, wan gemeldet wurde, wie vormahls die eint und andere obrt seyen an die Klöster vergabet und mit denselben in der Reformation an Bern kommen, noch weniger das Register der Donatoren der Klösteren, und viele andere merkwürdigkeiten, da ein einziges Passage in einem Buch zu vielen weitläufigkeiten zwischen den Ständen und Hochlobl. Obrten selbst anlass erweken können. Summa, man will zu Bern nicht, dass man alles wüsse » (J.-R. Gruner à H.-J. Leu, 24 août 1746, à la Zentralbibliothek Zurich, ms. L 496, p. 247-248).

² J.-J. Bodmer, cité par G. TOBLER, *op. cit.*, p. 67; cf. aussi lettre de J.-R. Gruner à J.-J. Scheuchzer, du 8 août 1731, attestant que l'ouvrage a « réellement » passé la censure ordinaire à Berne (Zentralbibliothek Zurich, ms. H 322, p. 76); et GOTTLIEB EMANUEL VON HALLER, *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, t. I, Berne 1785, n° 793; HANS RUDOLF MERKEL (*Demokratie und Aristokratie in der schweizerischen Geschichtsschreibung des 18. Jahrhunderts*, Bâle 1957, p. 131-134) tente d'expliquer les raisons de cette interdiction.

exprime essentiellement la conscience politique et les maximes du gouvernement.

C'est peut-être pour cette raison que l'un des genres littéraires les plus fréquemment pratiqués par les historiens bernois d'Ancien Régime est celui des *Regiments-* et *Regionsbücher*. Un *Regimentsbuch*, « livre du gouvernement », est une description du gouvernement, de ses différents organes et des fonctions qui en dépendent, avec la liste des titulaires de toutes les magistratures et fonctions: avoyers, bannerets, membres du Petit Conseil. Ces ouvrages somptueusement ornés, que complètent parfois les généalogies et les armoiries des familles régnantes, constituent en quelque sorte la prosopographie de l'Etat bernois, et expriment la conscience politique d'une aristocratie sûre de son droit divin, fière de ses institutions. A Berne, l'exemple le plus célèbre de ce genre est le *Theatrum Rei publicae Bernensis*, rédigé dans le premier quart du XVII^e siècle par le secrétaire d'Etat Jacob Bucher, imité, copié ou continué dans d'innombrables recueils du même type ¹.

Les *Regionsbücher*, sortes de topographies historiques, décrivent l'histoire et les particularités géographiques des différentes terres soumises au gouvernement. Le plus ancien d'entre eux et leur modèle dans le canton de Berne est la *Berner Topographie*, datée de 1577, attribuée au médecin officiel Thomas Schöpf, accompagnée d'une carte du territoire bernois ². Au XVII^e siècle, l'illustration la plus intéressante, à notre avis, de ce genre historique a été donnée par un archiviste: Emmanuel Herrmann, commissaire au Pays de Vaud de 1642 à 1658, bailli du Gessenay de 1658 à 1664, qui rassembla dans deux pesants in-folio tous les renseignements qu'il glanait dans les archives du commissariat romand à Berne ³. Ces volumes, intitulés *Antiquitez du Pays de Vaud*, contenaient en particulier un très remarquable catalogue des évêques de Lausanne, entièrement fondé sur les docu-

¹ Voir GOTTLIEB STUDER, *Die ältesten Regimentsbücher der Stadt Bern*, dans *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern*, t. VI, 1867, p. 580-594; R. VON FISCHER, *Die Handschriften der Burgerbibliothek als Spiegel der älteren bernischen Vergangenheit*, dans *Schätze der Burgerbibliothek Bern*, Berne 1953, p. 40-41 et fig. 11; le recueil de Bucher est conservé à la BBB, sous la cote ms. hist. helv. XII 10-11.

² *Ibid.*, Mül. 4; cf. HANS HAEBERLI, *Die Handschriftensammlungen Gottlieb Emanuel von Hallers und der Familie von Mülinen*, dans *Schätze der Burgerbibliothek Bern*, Berne 1953, p. 72.

³ Voir le chapitre que nous avons consacré à ce personnage et à son œuvre dans notre ouvrage *Les évêques de Lausanne et leurs historiens...*, chap. VII, section 1.

ments d'archives, dont les extraits étaient mis en ordre chronologique et complétés à l'aide de quelques ouvrages imprimés. Sans doute ce texte n'avait-il pas éliminé toutes les légendes qui couraient sur les évêques de Lausanne, mais ce n'en était pas moins un ouvrage solidement documenté et critique, discutant et comparant les différents témoignages. Les érudits, bourgeois de Berne ou sujets du Pays de Vaud qui eurent accès à l'une des nombreuses copies manuscrites que l'on en tira ¹, bénéficièrent d'une information nouvelle et remarquable sur le passé de l'évêché de Lausanne.

Emmanuel Herrmann, comme la plupart des auteurs de *Regionsbücher*, célébrait la puissance de la République de Berne, et exprimait sa reconnaissance au Très-Haut pour les accroissements de territoires dont elle avait été favorisée. Ce motif est combiné avec celui de la fierté qu'éprouvaient les aristocrates bernois de la perfection de leur système politique, dans le *Bernischer Staats- und Regimentsbuch* commencé par Samuel Kirchberger (1655-1718), secrétaire de l'Hôpital des Incurables, et continué par l'avoyer Isaac Steiger (1669-1749) ².

Ces six volumes calligraphiés, ornés de titres superbes, présentent les caractères réunis des *Regiments-* et des *Regionsbücher*. Ils sont plus riches, à tous égards, que la plupart des travaux de ce genre qui ont été composés au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle. Ils contiennent non seulement l'histoire et la description du gouvernement de Berne avec des listes de magistrats et de fonctionnaires, mais encore des généalogies de toutes les familles ayant eu des membres dans le Conseil souverain des Deux Cents, et des listes de tous les bourgeois ayant occupé une magistrature ou une fonction; non seulement une description historique de Berne et de la Petite-Bourgogne, mais encore une topographie historique de tous les membres, cantons, alliés et sujets du Corps helvétique; non seulement une description des bailliages et autres subdivisions administratives de la partie allemande du Canton de Berne, mais encore l'histoire et la géographie du Pays de Vaud bernois, souvent négligé et insuffisamment traité dans ce genre d'ouvrages, et même des bailliages communs de Berne et de Fribourg.

¹ Voir liste et description de ces copies *ibid.*, Bibliographie.

² BBB, Mül. 236, 6 volumes manuscrits; cf. HANS HAEBERLI, art. cit., dans *Schätze der Burgerbibliothek Bern*, p. 75.

Mais contrairement à Emmanuel Herrmann, les auteurs du *Bernisches Staats- und Regimentsbuch* ne se proposaient pas de réunir une documentation originale sur le Pays de Vaud. S'ils ont décrit les bailliages romands, c'est par cette volonté d'exhaustivité et de surabondance propre aux historiens et aux érudits de l'époque baroque ¹. Ainsi, l'article *Lausanne* donné par S. Kirchberger et I. Steiger dans la description des bailliages du Pays romand ², ne doit rien aux documents d'archives, ni aux *Antiquitez du Pays de Vaud*. La discussion assez longue qui l'inaugure, sur les origines de la ville de Lausanne, est purement livresque et énumère les différentes hypothèses qui ont été émises sur ce point. La description et l'histoire de la ville de Lausanne, la liste, intentionnellement abrégée, des évêques, sont entièrement tirées, sans indication de source, de deux ouvrages imprimés du pasteur lausannois Jean-Baptiste Plantin relatifs à l'histoire suisse ³. C'est plutôt par l'ampleur de sa conception, et par le patient travail de généalogie auquel les auteurs se sont livrés, que le *Bernisches Staats- und Regimentsbuch* se distingue des autres ouvrages du même genre.

C'est par d'autres qualités que l'*Essay oder Versuch eines Bernerischen Regiment- und Regionbuchs* rédigé par Johann-Jakob Sinner (1666-1758), ancien archiviste de Berne et ancien bailli de Lausanne, se caractérise. Ces deux volumes in-folio, ornés d'armoiries coloriées ⁴, ont été

¹ Voir sur ce point ANDREAS KRAUS, *Grundzüge barocker Geschichtsschreibung* dans *Historisches Jahrbuch*, t. 88, 1968, p. 54-77.

² BBB, Mül. 236, t. V, p. 991-1026.

³ JEAN-BAPTISTE PLANTIN, *Helvetia antiqua et nova...*, Berne 1656; *id.*, *Abbrégé de l'histoire générale de Suisse...*, 2 vol., Genève 1666.

⁴ BBB, ms. hist. helv. IV 81-82, deux volumes cartonnés, dos et coins parchemin, de 444 et 394 folios de papier paginés mesurant 212 mm. de large sur 350 mm. de haut, intitulés *Essay oder Versuch eines Bernerischen Regiment- und Regionbuchs*, contenant: t. I, p. A-L: préface; p. 1-808: description de la ville de Berne, des quatre paroisses qui dépendent d'elle, des juridictions de Seftigen, Sternenbergh, Konolfingen et Zollikofen, des bailliages du pays allemand; p. 809-826: catalogues de divers fonctionnaires de l'Etat de Berne; p. 827-872: deux index de ce premier tome. T. II, p. 1-365: description du Pays de Vaud et des bailliages bernois de la partie romande; p. 367-406: description des bailliages communs de Berne et de Fribourg; p. 74-76, 88, 409: armoiries de quelques familles nobles du Pays de Vaud, réunies au XVII^e siècle par Jean Pache de Morges; p. 423-645: listes des titulaires des principales magistratures de la République de Berne: avoyers, trésoriers du pays allemand et du pays romand, bannerets, membres du Conseil ordinaire, chanceliers, directeurs des bâtiments (*Baumherren vom Rath*), directeurs des salines.

élaborés entre 1737 environ et 1756¹. Dans une très remarquable préface, l'auteur situe son œuvre par rapport aux *Regiments-* et *Regionsbücher* qui l'ont précédée, indique ses intentions et sa méthode. Sans doute, le motif patriotique et le thème connu de la reconnaissance envers la Providence pour la puissance et la prospérité de la République de Berne ne sont-ils pas absents de ses préoccupations. Mais Sinner ne se propose pas de copier simplement ou de compiler les travaux de ce genre, auxquels il reproche trois défauts principaux: ils contiennent des erreurs et des anachronismes; les *Regionsbücher* ne donnent sur le Pays romand de LL. EE. que peu ou pas d'informations suffisantes; et surtout les *Regimentsbücher* ne disent pas quelle est la vraie nature du gouvernement de Berne, qu'ils décrivent superficiellement et sans critique.

Ces trois remarques laissent prévoir quelles seront pour nous les trois qualités principales du *Bernerisches Regiment- und Regionbuch* de J.-J. Sinner: recherche d'une information originale et exacte; connaissance améliorée et approfondie du Pays de Vaud; examen critique des institutions et interrogation sur la véritable nature du gouvernement. Par là J.-J. Sinner montre son appartenance à la nouvelle école du droit naturel; on reconnaît ici celui qui est le véritable fondateur de la chaire de droit et d'histoire à l'Académie de Lausanne², illustrée par Jean Barbeyrac et par Charles-Guillaume Loys de Bochat. Par les fonctions qu'il a exercées, soit dans les archives de Berne de 1693 à

¹ Le bibliothécaire Sigmund Wagner (1759-1835), qui a identifié l'ouvrage et l'a le premier attribué à J.-J. Sinner, situe sa composition entre 1700 et 1750 environ; ces dates se justifient si l'on comprend dans l'élaboration de l'ouvrage la recherche des matériaux: l'auteur utilise en effet des documents des archives de Berne, dont il a été le « *Gewölberegistrator* » de 1693 à 1707, et des archives du château de Lausanne, dont il fut bailli de 1707 à 1713; mais la conception et la rédaction proprement dites du *Regiment- und Regionbuch* dans son ensemble ne remontent pas plus haut que 1730-1735: les listes de magistrats et de fonctionnaires vont sans changement d'écriture ou d'encre jusqu'en 1737, et les additions, très visibles, faites au texte mentionnent presque uniquement des publications parues après 1730. La rédaction et la correction de certaines parties s'est poursuivie jusqu'à la mort de J.-J. Sinner et même au-delà: les listes de magistrats et de fonctionnaires comportent des additions autographes, d'une main quelque peu tremblante, jusqu'en 1756, et des compléments écrits par d'autres personnes jusqu'en 1827.

² PHILIPPE MEYLAN, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne 1937, p. 18-19, 71-75, 94, 133; sur l'activité féconde de J.-J. Sinner comme bailli de Lausanne dans l'Eglise et dans l'Académie, voir aussi HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. III, Lausanne 1930, p. 585, 597, 604, 608 et suiv., 618, 754-755.

1707, soit comme bailli de Lausanne de 1707 à 1713, soit comme directeur des salines de Roche dès 1725, J.-J. Sinner était particulièrement bien placé pour se procurer une documentation abondante et nouvelle sur le Pays de Vaud, dont la description topographico-historique forme la partie la plus originale de son *Bernerisches Regiment- und Regionbuch*.

Dans son introduction, qui est peut-être le plus beau morceau de critique de sources qu'ait produit l'historiographie bernoise du XVIII^e siècle, l'auteur énumère avec beaucoup de lucidité les difficultés auxquelles il s'est heurté dans la rédaction de son ouvrage. Sans se douter, apparemment, que les administrations du haut Moyen Age étaient plus rudimentaires et moins paperassières que celles qui leur ont succédé, J.-J. Sinner attribue l'insuffisance de la documentation ancienne à un incendie de la chancellerie en 1405 et à une période de désordre qui dura jusqu'en 1526. C'est pourquoi la chronique officielle de Conrad Justinger lui paraît tirée davantage de souvenirs personnels que d'écrits authentiques. On mesure ici tout le chemin parcouru dans la technique historique depuis un siècle: non seulement l'historien du XVIII^e siècle ne se contente plus des récits incontrôlables des chroniqueurs, mais encore il est capable de déceler, chez un de ces chroniqueurs, le type de documentation utilisé.

Enumérant ensuite ses sources, Sinner mentionne non seulement les historiens de la Suisse tels que Johann Stumpf, Gilg Tschudi — dont le *Chronicon helveticum* venait d'être édité en 1734-1736 par le Bâlois Johann Rudolf Iselin — Wurstisen, Guillimann, Michael Stettler, Jean-Baptiste Plantin, etc., mais encore des travaux manuscrits: les chroniques de Johann et de Berchtold Haller, les travaux d'Emmanuel Herrmann, en particulier ses *Antiquitez du Pays de Vaud*, dont il a repris, en le traduisant presque littéralement, le catalogue des évêques de Lausanne; les collections d'Antoine de Graffenried, seigneur de Worb, auteur d'armoriaux et de topographies historiques, qui avait été archiviste de Berne de 1663 à 1673¹. Sinner mentionne et utilise encore les informations, les extraits et les descriptions d'armoiries qui lui ont été transmis par divers notables du Pays de Vaud: un certain Abraham Lecoultre, commissaire à terrier, qui officiait dans la région d'Aubonne aux environs de 1730-1740; un

¹ EGBERT FRIEDRICH VON MÜLINEN, *Prodromus einer schweizerischen Historiographie*, Berne 1874, p. 29-30; *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, t. III, p. 516.

châtelain Perret, qui n'a pu être identifié; un héraldiste bien connu, Abram-Philibert Clavel d'Ussières, coseigneur de Ropraz et de Brenles, dit M. de Ropraz; un certain De Mières ou Demierre — qui est peut-être l'oncle d'Abraham Ruchat, Abraham Demierre, conseiller de Moudon et historien à ses heures; le ministre Abraham de Crousaz¹. L'introduction du *Bernerisches Regiment- und Regionbuch* mentionne enfin les pièces originales que l'auteur a pu consulter et extraire, soit dans la « grotte » de l'Hôtel de Ville de Berne lorsqu'il était archiviste, soit dans les recueils de documents (*Schlafbücher*) conservés au château Saint-Maire lorsqu'il était bailli de Lausanne².

C'est essentiellement pour éclairer l'histoire des institutions lausannoises, et pour enrichir l'article consacré à la ville dont il avait été bailli³, que J.-J. Sinner s'est attaché à l'histoire de l'évêché et des évêques de Lausanne. Il raconte lui-même une anecdote de l'époque de son baillivat, qui illustre non seulement l'esprit dans lequel il abordait ce sujet, mais aussi la notion que les Lausannois avaient du passé de leur ville: au cours d'un entretien avec quelques messieurs de Lausanne, on en vint à parler des droits et des privilèges de la ville. J.-J. Sinner ayant fait mention de la Grande Largition accordée

¹ Les divers matériaux envoyés à J.-J. Sinner par ces personnages sont conservés à la BBB, sous la cote ms. hist. helv. III 128; A.-Ph. Clavel de Ropraz est l'auteur d'un armorial vaudois bien connu, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne, fonds Clavel XXII i 5 (ancienne cote: F 722); voir sur ces manuscrits DONALD LINDSAY GALBREATH, *Armorial vaudois*, t. I, Baugy s/Clarens 1934, p. XVI-XIX, qui ne connaît pas, du reste, le *Bernerisches Regiment- und Regionbuch* de J.-J. Sinner.

² BBB, ms. hist. helv. IV 81, p. C.

³ Cet article *Lausanne* du *Bernerisches Regiment- und Regionbuch* (BBB, ms. hist. helv. IV 82, p. 123-261) est composé de la manière suivante: 1. p. 123-194: évêché de Lausanne; a) p. 124-146: origines de l'évêché et catalogue des évêques de Lausanne; b) p. 147-174: *Recognitio generalis civium et habitantium in villa Lausannae ad opus domini episcopi cum abrogatione recognitionis per eosdem praestitae illustrissimo domino Sabaudiae duci die 10. octobris MDXVIII*, suivie de *Salva garda comitis Sabaudiae pro Lausannensibus*; c) p. 175-181: *Beschreibung dess Bistums von Losanen oder dessen diocesis insgemein*; d) p. 183-194: *Particuliere description du diocese de Lausanne, avec nomination de toutes les abeies, priorés, couvents et eglises en dependantes...* (tirée des *Antiquitez du Pays de Vaud* d'E. Herrmann, BBB, ms. hist. helv. I 105, p. 739-749). 2. p. 195-240: *Von der Statt Losanen...*; a) p. 195-212: histoire de la ville de Lausanne des origines à 1544; b) p. 213-220: *La grande Largition et ottroy faite par LL. EE. à la ville, cité et communauté de Lausanne le 24 octobre l'an 1544, corroborée le 18 avril 1548*; c) p. 220-229: liste des droits de LL. EE. de Berne sur territoire lausannois, établie par le commissaire Pierre Rebeur le 12 mars 1669; d) p. 229-240: suite de l'histoire et organisation communale de la ville de Lausanne. 3. p. 241-261: description du bailliage de Lausanne, comprenant notamment (p. 248-258) une description des quatre paroisses de Lavaux, et (p. 261) une liste des baillis de Lausanne.

par Berne à la ville de Lausanne après la conquête du Pays de Vaud, l'un des messieurs présents dit assez brusquement: « On nous frotte si souvant cette Largition sous le nez qu'il seroit à souhaiter que nous fussions comme nous avons été sous les eveques. » Ces paroles irréfléchies (*unbedachtsam*) firent d'abord sourciller quelque peu le bailli; mais considérant que ce n'était là qu'un entretien sans conséquence, il répondit en souriant que son interlocuteur n'était manifestement pas bien informé des affaires de sa ville; qu'il suffisait de lire dans les archives la reconnaissance faite à l'évêque de ses droits par les Lausannois le 10 octobre 1518, pour découvrir bientôt quelle erreur était la sienne. Mais, ajoutait le bailli, si toute la ville nourrissait les mêmes illusions, il était prêt à faire le nécessaire auprès de LL. EE. pour faire l'échange ¹, c'est-à-dire pour revenir au régime épiscopal.

On voit donc qu'à Lausanne, certains esprits, supportant impatiemment la tutelle bernoise, auréolaient l'histoire antérieure de leur ville, en particulier l'époque épiscopale, d'une idée de liberté, voire d'immédiateté impériale, et nourrissaient sur le pouvoir réel de l'évêque des illusions dues à leur ignorance. Cette image flatteuse du passé lausannois provient sans doute des travaux manuscrits de Jean-Baptiste Plantin sur l'histoire de Lausanne composés entre 1656 et 1700 ². Ces idées ont d'ailleurs une origine plus lointaine: Plantin se servait d'un ouvrage de polémique genevois dirigé contre la Savoie, *Le Citadin de Genève* (Paris, 1606), et appliquait au cas de Lausanne l'argumentation genevoise, qui cherchait à démontrer que Genève était ville impériale et avait une existence communale avant même l'époque épiscopale.

Pour J.-J. Sinner, représentant d'un gouvernement paternel et bienfaisant, il s'agit avant tout de dissiper ces « illusions » en prouvant que le régime épiscopal n'est pas ce que les Lausannois imaginent et que tous les droits et privilèges de la ville sont dus à la libéralité de LL. EE. de Berne. Aussi est-ce principalement le pouvoir temporel des évêques et le développement des institutions communales lausannoises face à la juridiction épiscopale, qui intéressent l'auteur et qui forment la substance de son article consacré à Lausanne.

¹ BBB, ms. hist. helv. IV 82, p. 199-200.

² Sur ces textes et sur l'argumentation de Plantin, voir notre ouvrage *Les évêques de Lausanne et leurs historiens...*, Lausanne 1975, chap. VII, section 3.

C'est pourquoi le *Bernerisches Regiment- und Regionbuch* n'apporte que peu de matériaux nouveaux sur les évêques de Lausanne eux-mêmes: Sinner a simplement repris le « Catalogue des évêques de Lausanne » établi par E. Herrmann dans ses *Antiquitez du Pays de Vaud*, qu'il traduit presque toujours littéralement, cherchant seulement à donner, à l'aide des extraits de documents fournis par son prédécesseur, une image cohérente de cette histoire, conforme à son point de vue. C'est ainsi qu'E. Herrmann, reproduisant fidèlement la lettre des documents, indiquait dans son travail les noms des évêques de Lausanne postérieurs à Sébastien de Montfalcon¹. Sinner en revanche, qui envisage l'évêché surtout comme pouvoir temporel, termine sa liste épiscopale à Sébastien de Montfalcon, dont les successeurs n'ont exercé aucun gouvernement réel dans le Pays romand de LL. EE.²

C'est pour le même motif, et aussi faute de connaissance objective des anciennes institutions ecclésiastiques, que l'analyse du phénomène religieux dans l'histoire épiscopale de Lausanne est négligée, ou traitée de manière insuffisante. Dans son exposé, Sinner distingue mal la juridiction spirituelle exercée par l'évêque dans le diocèse, de sa juridiction temporelle sur les terres appartenant à l'évêché. Sans confondre les droits de l'évêché et ceux du chapitre, qu'il appelle un *imperium in imperio*, il ne connaît cependant ni l'origine, ni le rôle religieux du chapitre de Lausanne: ce dernier n'est à ses yeux qu'un propriétaire terrien parmi d'autres dans le Pays de Vaud, investi de certains droits de juridiction temporels analogues à ceux de l'évêque ou d'autres seigneurs³. Bien plus, à l'instar des historiens réformés de son temps, J.-J. Sinner ne voit dans le phénomène religieux et ses manifestations au Moyen Age qu'une « aveugle superstition » — le mot revient sous sa plume à maintes reprises. Parlant de la cathédrale de Lausanne, il observe que c'est un vieil édifice gothique et un très précieux et remarquable témoin de l'architecture du temps⁴; cette appréciation, pour le dire en passant, atteste chez J.-J. Sinner un

¹ BBB, ms. hist. helv. I 105, p. 280-281.

² « Mit diesem Sebastian wird hiemit der Bischöffen von Losanen Catalogus geendiget, wylen die nachfolgenden nur titular Bischöff sind, und zu Losanen nichts mehr zu sagen haben, als Louis Alardet a° 1575, Anthoine de Gorreval, mort a° 1598 » etc. (BBB, ms. hist. helv. IV 82, p. 146).

³ *Ibid.*, p. 175 et 181.

⁴ « Diss ist ein altes gothisches und nach damaliger Baukunst kostbahr und ansehnliches gebäude » (*ibid.*, p. 230).

jugement historique très nuancé, admettant et reconnaissant l'évolution dans le goût et le style artistique. Il narre ensuite l'incendie de 1235, la reconstruction, la consécration de la cathédrale en 1275 par le pape Grégoire X en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, et énumère les reliques de Notre-Dame, décrivant avec indignation la vénération superstitieuse qui leur était témoignée avant la Réforme. Ces remarques, et le ton sur lequel elles sont faites, éclairent tout particulièrement le rôle joué par l'Eglise médiévale dans la pensée historique de l'auteur: à son avis, les préjugés religieux, bien enracinés dans les cœurs, entretenus par le clergé auquel ils sont profitables, ont des effets sociaux, économiques et politiques considérables. C'est par eux que Sinner explique en particulier l'endettement, la décadence et finalement la disparition de l'ancienne noblesse du territoire bernois au profit de la bourgeoisie de Berne: la noblesse de la Petite-Bourgogne a été ruinée notamment par un « aveugle zèle religieux » qui l'a poussée très tôt à fonder des couvents et à les enrichir pour son propre malheur. « Pour en administrer la preuve, il suffit de prendre la peine de lire les actes de fondation de nos couvents et les notables dotations qui leur sont faites. Il est impossible de concevoir à quel point le zèle aveugle de ce temps et de sottes superstitions ont égaré les esprits. Berne en particulier se distingua parmi tous les autres Confédérés. Elle fut seule à accepter les indulgences proclamées pour le jubilé de l'année 1500, sans parler de l'affaire Jetzer et de nombreuses autres mômeries (*Pfaffenmummereyen*) qui l'ont précédée. C'est ainsi qu'oubliant leurs descendants, ils ont pour ainsi dire ôté le pain de la bouche de leurs enfants et de leurs proches parents, pour faire crever d'abondance les ventres paresseux et gras des moines et des nonnes... » Suivent des variations sur le thème connu de la goinfrerie, de la débauche et l'impiété régnant dans les couvents du Moyen Age ¹. Ces remarques n'auraient rien en soi que de banal, si elles ne contribuaient à expliquer un phénomène socio-économique, l'appauvrissement et la disparition d'une classe entière du territoire bernois, et si ce phénomène n'était pas lui-même présenté comme la cause d'un fait politique: le développement de la puissance du gouvernement bernois.

La démarche est assez semblable pour expliquer l'accroissement du pouvoir épiscopal à Lausanne et ses conflits avec le pouvoir

¹ BBB, ms. hist. helv. IV 81, p. G et H.

communal naissant: les origines du pouvoir temporel des évêques sont décrites à l'aide d'éléments empruntés aux écrits polémiques du temps. On y trouve l'inévitable couplet sur le « zèle aveugle » des autorités temporelles, empereurs, rois et princes, qui ont richement doté les évêques en espérant que ceux-ci se comporteraient toujours en fidèles vassaux et traiteraient toujours leur sujets avec la charité chrétienne et la douceur qu'on pouvait attendre d'un prince de l'Eglise. Mais plus ils recevaient de donations et de droits temporels, plus ils en demandaient, et c'est ainsi que les évêques de Lausanne se trouvèrent investis d'un énorme pouvoir spirituel sur tout le diocèse, et temporel sur quelques terres, en particulier les quatre juridictions de Lausanne, d'Avenches, de Curtilles et de Bulle¹.

C'est par l'installation du pouvoir épiscopal à Lausanne que la Cité a pris naissance et s'est développée, affirme Sinner à la suite de J.-B. Plantin, tandis que le bourg est plus ancien et remonte à la fin de l'époque romaine. Dans un style primesautier, plein d'images familières², l'auteur raconte comment la ville et l'Eglise de Lausanne ont prospéré par le « zèle aveugle » et la générosité des empereurs et des rois à l'égard de l'évêché: les évêques étant devenus des princes, leur crosse étant devenue un sceptre, ils abandonnèrent la simplicité de vie des premiers chrétiens pour tenir une véritable cour, qui par sa magnificence attira beaucoup d'habitants, puis des ecclésiastiques réguliers, qui fondèrent plusieurs couvents, et des nobles, qui s'y établirent. Mais l'importance de la ville n'était due qu'à l'évêque, et le titre de ville impériale dont elle se parait provenait en réalité du titre de prince d'Empire que possédait l'évêque.

Les citoyens et bourgeois de Lausanne acceptèrent cette condition durant de nombreux siècles dans un esprit d'« obéissance aveugle », sans contestation. Mais à la fin leurs yeux se dessillèrent, et ils virent que les évêques outrepassaient leurs droits et se dérobaient à leur devoir vis-à-vis de l'Empire, tandis qu'eux, Lausannois, ne possédaient

¹ BBB, ms. hist. helv. IV 82, p. 175.

² Ainsi: « *Diss stärckte den Losaneren den muht solcher gestalten, dass nachdem sy den finger gewonnen, sy nachmals auch die hand, und nach und nach auch den gantzen arm aus der schlingen zu ziehen, ja sich zu einer freyen Reichstatt zu machen sich traumen liessen...* »; ou encore, parlant de l'évêque Sébastien de Montfalcon: « *... und weilten er von natur ein hitziger und empfindtlicher man ware, so stiesse er dem fass den boden vollends aus* »; ou enfin, du même personnage, apprenant en 1517 la teneur de l'arbitrage du duc de Savoie entre lui et les habitants de Lausanne: « *Diss alles machte ihne rasend, er schäumete wie eine bärin, deren man ihre jungen genommen...* » (*ibid.*, p. 197-198).

même pas les institutions communales dont d'autres villes, pourtant moins importantes, jouissaient. C'est ainsi que commencèrent entre la ville et l'évêque des conflits de juridiction, que les villes de Berne, Fribourg et Soleure, « filles spirituelles » de l'évêché, furent appelées à arbitrer. Ces villes, connaissant par expérience les bienfaits de la liberté, favorisèrent l'accession de Lausanne à l'autonomie. Après bien des péripéties, que Sinner narre en détail d'après la chronique de M. Stettler et l'*Histoire de la Réformation de la Suisse* d'A. Ruchat, c'est finalement la conquête bernoise de 1536 et la Grande Largition qui assure aux Lausannois la situation privilégiée dont ils jouissent sous la bienveillante tutelle de LL. EE. Ils s'en montrent bien peu reconnaissants, puisque le gouvernement de Berne a dû maîtriser deux révoltes, la dangereuse conjuration d'Isbrand Daux en 1588, et l'entreprise du major Davel en 1723, œuvre sans conséquence d'un déséquilibré.

Dans le *Bernerisches Regiment- und Regionbuch*, l'image du passé lausannois est donc achevée et cohérente. Point de faille dans l'attitude politique de l'ancien bailli de Lausanne, représentant d'un gouvernement dont l'autorité paternelle est légitimée par l'histoire: le « zèle aveugle » de la chrétienté médiévale, les usurpations des évêques dans le domaine temporel, la révolte des Lausannois appuyés par les villes voisines et particulièrement par Berne, tout cela conduit inéluctablement à établir le statut juridique de Lausanne sous la domination éclairée et paisible de Messieurs de Berne. Mais cet article « Lausanne », qui devait redresser des idées fausses, n'a jamais atteint le public auquel il aurait dû s'adresser¹. Tel est le sort de cette historiographie gouvernementale: élaborée par un fonctionnaire pour renforcer sa bonne conscience et celle de ses magistrats, elle tourne en circuit fermé.

Les mêmes traits de caractère se retrouvent, encore accentués, dans l'*Histoire du Canton de Berne* rédigée quarante à cinquante ans

¹ Même G.-E. von Haller, généralement bien informé, aussi des ouvrages manuscrits, n'en fait aucune mention; il ne connaît que la *Gründliche und Ausführliche Beschreibung der statt Losanen, derselben Freyheiten, Gerechtigkeiten, Regierung und Beschaffenheit, zusambt der Largition, welche ein Statt Bern der Statt Losanen gethan, auch einer Vorangesetzten Beschreibung und Ordnung der Bischöffen*, de Johann-Rudolf GRUNER, ministre de Berthoud, datée de 1745, qui est la copie presque littérale du texte de Sinner, avec quelques additions relatives aux paroisses du décanat de Berne (G.-E. VON HALLER, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte...*, t. I, p. 199-201, n° 814; le manuscrit de Gruner est conservé à la BBB, ms. hist. helv. XI 76; copies *ibid.*, ms. hist. helv. I 123, et Zentralbibliothek Zurich, ms. J 298).

plus tard par le magistrat et historien Alexandre-Louis de Watteville ¹. Né en 1714, mort le 2 novembre 1780 ², A.-L. de Watteville était issu d'une famille noble et patricienne de la ville de Berne. Entré au Conseil des Deux Cents en 1745, il fut bailli de Nidau de 1752 à 1758, et succéda à son père en qualité de commandant de la vallée de Moutier en 1762; membre de la commission de la Bibliothèque dès 1762, il eut également des attributions dans le domaine de la censure: il était donc admirablement placé non seulement pour se procurer de la documentation d'archives — il faisait dès l'âge de neuf ans, dit-on, des extraits dans les archives de Landshut dont son père était bailli — mais encore pour promouvoir à Berne les études historiques: c'est en effet à cette époque que les chroniques officielles de la ville de Berne furent transférées des archives, où elles étaient gardées secrètes, à la Bibliothèque de la Ville, où le public savant pouvait les consulter. Cette mesure n'était pas, au demeurant, une grande concession: les historiens de ce temps avaient depuis longtemps reconnu que leur pâture était ailleurs, précisément dans ces archives tenues jalousement fermées; A.-L. de Watteville lui-même ne cite pratiquement jamais les chroniques bernoises dans ses travaux. Mais surtout, il semble avoir eu une part prépondérante dans l'érection, en 1778, de la chaire d'histoire du droit bernois qui fut confiée à G. Walther, dont nous avons parlé ³.

Plus jeune que J.-J. Sinner de deux générations, A.-L. de Watteville a pu bénéficier des progrès vigoureux accomplis non seulement à Berne, mais en Suisse et en Europe occidentale, dans le développement et l'organisation des sciences historiques. Il y participa lui-même par ses relations avec de nombreux historiens suisses de son temps, auxquels il communiquait très libéralement des copies de documents.

¹ Voir sur lui HANS JAKOB LEU, *Allgemeines Helvetisches Eydgenössisches... Lexicon*, t. XIX, Zurich 1764, p. 208, et *Supplement...*, par H.-J. HOLZHALB, t. VI, Zurich 1795, p. 316-317; KARL ZEERLEDER, *Notiz über den handschriftlichen Nachlass des Herrn Alex.-Ludwig von Wattenwyl*, s.l.n.d., 20 p. in-16 (BBB, impr. B 14.3.WAT); G. TOBLER, art. cit., dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns 1191-1891*, 3^e partie, p. 75-78; *Id.*, dans *Sammlung bernischer Biographien*, t. V, Berne 1906, p. 476-478; R. FELLER/E. BONJOUR, *Geschichtsschreibung der Schweiz...*, t. II, p. 538-541 et bibliographie.

² La date de son décès est bien celle qui est indiquée par H.-J. HOLZHALB (*op. cit.*, l.c.), et non pas celle d'octobre 1780 donnée, sans doute de mémoire, par G.-E. VON HALLER (*op. cit.*, t. II, p. 505, n° 1947), suivi par la plupart des historiens postérieurs, ni celle de 1781 qui se trouve dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. VII, p. 237.

³ *Supra*, p. 188.

Parmi ces correspondants, il faut citer des historiens catholiques, le baron Beat-Fidel Zurlauben (1720-1799), officier général au service de France et membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, auquel il fournit en particulier des matériaux sur le diocèse de Lausanne pour son étude sur l'évêque Marius d'Avenches¹; l'abbé d'Hauterive Bernard-Emmanuel de Lenzburg, futur évêque de Lausanne (1723-1795)², plus étroitement lié, il est vrai, avec le bibliographe bernois Gottlieb-Emmanuel de Haller³. Dans ses œuvres et dans ses papiers, on trouve aussi des lettres d'historiens et surtout de juristes lausannois: d'Abraham Ruchat et de Charles-Guillaume Loys de Bochat, avec lesquels il eut, dans le *Journal Helvétique* de 1746, une polémique courtoise sur l'origine des ducs de Zaehringen⁴; du magistrat lausannois Benjamin-Daniel Secrétan (1724-1789), qui par une lettre datée du 24 janvier 1776 lui envoyait des notes sur les institutions lausannoises et sur la rédaction du Plait général de cette ville⁵; du juriste lausannois Samuel Porta (1716-1790) qui lui envoyait en 1779, par l'intermédiaire d'un de ses fils en séjour à Berne, des informations sur les coutumes relatives à la pêche et à la vente du poisson du Léman⁶. Outre ces relations « individuelles », A.-L. de Watteville fut membre dès 1739 de la *Deutsche Gesellschaft* fondée à Berne par le professeur Altmann, puis membre de la Société helvétique dont il devint président en 1766. En 1747, il proposa même au Zurichois J.-J. Bodmer la création d'une

¹ Parue dans *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres...*, t. XXXIV, 1770, I^{re} partie, p. 138-147; cf. aussi notre ouvrage *Les évêques de Lausanne et leurs historiens...*, Lausanne 1975, Bibliographie.

² Voir lettre de B.-E. de Lenzbourg à A.-L. de Watteville, du 16 janvier 1770 (BBB, ms. hist. helv. I 30, n° 33, b).

³ HANS HAEBERLI, *Gottlieb Emanuel von Haller. Ein Berner Historiker und Staatsman im Zeitalter der Aufklärung 1735-1786*, dans *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, t. XLI, 1952, p. 235-236, 251-252, 257, 309.

⁴ Lettre de M. de WATTEVILLE de Landsbut... sur l'origine des ducs de Zeringuen et sur diverses particularités de l'histoire de Suisse, dans *Journal helvétique*, septembre 1746, p. 230-249; Lettre de M. DE BOCHAT... à M. de Watteville de Landsbut... en réponse à celle qui est insérée dans le Journal de septembre p. 230 sur des particularitez de l'histoire de Suisse, *ibid.*, novembre 1746, p. 377-396; Lettre de M. RUCHAT... à M. de Bochat... sur la nouvelle généalogie des ducs de Zeringen, *ibid.*, p. 396-403; E. MEURON, *Examen du nouveau système de M. de Watteville de Landsbut, sur l'origine des ducs de Zeringuen*, *ibid.*, décembre 1746, p. 496-521. Cf. G.-E. VON HALLER, *op. cit.*, t. II, p. 505-507, n° 1947-1949; extrait d'une correspondance sur ce sujet entre C.-G. Loys de Bochat et A.-L. de Watteville à la BBB, ms. hist. helv. XVI 65, p. 97-110.

⁵ BBB, ms. hist. helv. I 30, n° 26.

⁶ *Ibid.*, n° 28.

société d'histoire de la Suisse qu'il concevait comme une sorte de centrale de documentation ¹. Il contribua pour beaucoup à combler le fossé qui existait entre les historiens des deux partis confessionnels du Corps helvétique, à améliorer le climat dans lequel ils travaillaient et à faire progresser la connaissance de l'histoire nationale.

Cette préoccupation est au centre de toute son œuvre historique, qu'il s'agisse des douze portefeuilles et volumes de travaux manuscrits ², ou de son ouvrage le plus célèbre, l'*Histoire de la Confédération helvétique*, parue à Berne en 1754 en deux volumes in 8°, qui fut fort répandue dans les milieux cultivés ³.

Les connaisseurs de la littérature et de l'historiographie suisse du XVIII^e siècle qui ont examiné ce livre ⁴ y ont décelé tous les motifs caractéristiques de sa pensée historique: le patriotisme, l'attachement à la forme de gouvernement aristocratique, qui détermine pour une part le goût de la généalogie; l'examen approfondi fondé sur de nombreux documents d'archives, la présentation lumineuse des anciennes institutions de l'époque féodale, et surtout un propos d'impartialité en matière politique et religieuse, qui constituait un progrès dans l'historiographie suisse et qui fut remarqué par les historiens du temps.

La contribution d'Alexandre-Louis de Watteville à l'histoire des évêques de Lausanne est contenue dans les deux volumes manuscrits de son *Histoire du Canton de Berne*, que les érudits ont longtemps crus perdus ⁵. Cet ouvrage inachevé, rédigé sans doute dans les dernières

¹ G. TOBLER, art. cit., dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns 1191-1891*, 3^e partie, p. 76.

² Conservés à la BBB, ms. hist. helv. I 23-34.

³ Elle fut rééditée à deux reprises avec des suppléments (Berne, 1757, et Yverdon, 1768), et fut traduite deux fois en allemand (G.-E. VON HALLER, *op. cit.*, t. IV, p. 265-267, n° 497).

⁴ G. TOBLER, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns 1191-1891*, 3^e partie, p. 76-77; GONZAGUE DE REYNOLD, *Histoire littéraire de la Suisse au XVIII^e siècle*, t. II, Lausanne 1912, p. 731-735; FRITZ HEITZ, *Johann Rudolf Iselin 1705-1779. Ein Beitrag zur Geschichte der schweizerischen Historiographie des 18. Jahrhunderts*, Bâle 1949, p. 183; HANS VON GREYERZ, *Nation und Geschichte im bernischen Denken*, p. 68-70; HANS-RUDOLF MERKEL, *Demokratie und Aristokratie in der schweizerischen Geschichtsschreibung des 18. Jahrhunderts*, p. 141-143; ERNST WESSENDORF, *Geschichtsschreibung für Volk und Schule in der alten Eidgenossenschaft*, Bâle/Stuttgart 1962, p. 109-112.

⁵ G.-E. VON HALLER (*op. cit.*, t. IV, p. 336-340, n° 661) connaissait l'existence de deux volumes, mais n'avait vu que le premier. G. TOBLER (dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns 1191-1891*, 3^e partie, p. 77-78), suivi par GEORG VON WYSS (*Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, Zurich, 1895, p. 303-304), et par R. FELLER/E. BONJOUR, *op. cit.*, t. II, p. 540), croyait toute

années de la vie de l'auteur, cherche à se distancer de la forme du *Regionbuch*, sans d'ailleurs y parvenir tout à fait. Il était en effet difficile d'écrire une *Histoire du Canton de Berne* avant la conquête, par la ville de Berne, des différentes parties de son territoire. Le seul facteur d'unité étant de caractère politique, la volonté de domination bernoise, il fallait d'abord examiner dans des chapitres distincts les différentes terres qui, avant le XV^e siècle, étaient séparées les unes des autres par la géographie physique, la langue, l'économie et le gouvernement.

Pour l'époque mérovingienne et le haut Moyen Age, où les documents sont rares, il était relativement aisé de saisir l'unité de la région appelée la Petite-Bourgogne, et d'en décrire l'histoire chronologiquement, en suivant l'ordre des souverains qui s'étaient succédé sur ce territoire: les premiers rois burgondes, les Mérovingiens, les Carolingiens, les rois de Bourgogne de la seconde race. Mais dès l'extinction de ces derniers, la période d'anarchie, le morcellement du territoire et de la puissance publique, qui apparaissent clairement dans des documents toujours plus nombreux, obligent aussi l'auteur à fractionner sa matière selon les diverses puissances

l'œuvre perdue. De fait, ils ont été vendus en mai 1821 à la Bibliothèque de la ville de Berne par le fils de l'auteur, Gabriel de Watteville. Ils sont encore aujourd'hui à la BBB.

T. I: Ms. hist. helv. I 33, volume cartonné, dos et coins basane, d'environ 300 folios de papier, mesurant 209 mm. de large sur 335 mm. de haut, paginés par l'auteur de 1 à 530, et d'une main plus tardive, au crayon, de 1 à 551. Contenu (d'après la nouvelle pagination): 1. p. 1-14: *Des premiers rois de Bourgogne*; 2. p. 15-29: *Epoque sous les roys merovingien*; 3. p. 30-46: *Epoque carlovingienne*; 4. p. 46-89: *Troisième race des roys de Bourgogne*; 5. p. 90-124: *Histoire de l'évêché de Lausanne jusqu'à la fin de l'année 1126*; 6. p. 125-139: *Histoire de l'Argov depuis l'année 1090 à l'an. 1126*; 7. p. 139-178: *Rectorat des ducs de Züringen*; 8. p. 178-206: *Suite de l'histoire du rectorat*; 9. p. 207-228: *Histoire de l'Argau depuis l'année 1126 à l'année 1218*; 10. p. 229-264: *Des comtes de Kibourg de la première race*; 11. p. 265-301: *Continuation de l'histoire du Bas Argov*; 12. p. 302-312: *Fondation de Königsfelden*; 13. p. 313-394: *Continuation de l'histoire de l'Argove sous les ducs d'Autriche*; 14. p. 395-440: *Etat de l'Argov du temps de la conquête*; 15. p. 441-470: *Histoire de la seconde race des comtes de Kiburg*; 16. p. 471-490: *Etat topographique du landgraviat de Bourgogne*; 17. p. 491-551: *Bannieres de Seftigen et de Sternenberg*.

T. II: Ms. hist. helv. I 27, 1^{er} paquet, 2^e partie, 90 folios de papier mesurant environ 210 mm. de large sur 335 mm. de haut, intitulés *Tome second*, et contenant: p. 21-74: *Chapitre I. Histoire des évêques depuis la mort du duc de Züringen jusqu'à Guillaume de Champvent*; p. 75-182: *Chapitre II. Suite de l'histoire des évêques et de la ville de Lausanne depuis Guillaume de Champvent en 1274 jusqu'à la conquête*; p. 185-198: *Chapitre III. Usages et droits observés dans l'évêché dans le XIII^e siècle et les suivants*. Ms. hist. helv. I 27, 2^e paquet: 63 folios de papier de mêmes dimensions, paginés par l'auteur de 533 à 690, sans titre, contenant un « Etat du Pays de Vaud et de l'Evêché de Lausanne ».

qui se disputent le pouvoir dans la région: les chapitres consacrés aux évêques de Lausanne, aux Zaehringen comme recteurs de Bourgogne, aux Kibourg de la première et de la seconde dynastie, aux princes de la maison de Savoie et à tous les petits seigneurs féodaux du Pays de Vaud, alternent avec des morceaux sur l'Argovie habsbourgeoise et sur les bailliages avoisinants qui ne font partie ni de la Petite-Bourgogne, ni de l'ancien diocèse de Lausanne. Aussi l'*Histoire du Canton de Berne* d'A.-L. de Watteville ressemble-t-elle par endroits plus à une topographie historique qu'à une histoire chronologique. C'est un défaut dans la perspective de l'unité du sujet; mais du point de vue littéraire et historiographique, c'est un effort remarquable pour échapper à la plate structure annalistique affectionnée par les historiens du Moyen Age et de l'Ancien Régime.

Cette impression de diversité est peut-être augmentée par l'abondance de la documentation originale mise en œuvre dans l'*Histoire du Canton de Berne*. L'auteur, à l'instar des autres historiens de sa génération, voulait une histoire fondée entièrement sur des « actes publics » et des pièces d'archives, nettoyée de toutes les légendes pieuses ou patriotiques qui, à son avis, déparaient les anciennes chroniques bernoises. Dès le début de sa carrière d'historien, A.-L. de Watteville n'avait rien négligé pour se procurer des matériaux aux meilleures sources ¹. Il cite dans son travail non seulement les ouvrages imprimés les plus récents et les mieux informés, mais encore et surtout des pièces tirées des archives de Berne: *Ratsmanuale*, *Bundbuch*, *Missivenbuch*, *Weltsch-Spruchbuch*, actes d'Interlaken, actes de Saint-Jean; des archives du commissariat romand: Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne ², Registre des fiefs de l'évêché, « recueil des Actes concernant l'Eveché et la ville de Lausanne », « Droitures de Lausanne », « Livre rouge d'Aubonne », actes des abbayes du Lac de Joux et de Hautcrêt, etc.; des archives de Morat, de Moudon, de Porrentruy, de Bellelay, de Rolle, de Pampigny, de La Sarraz,

¹ Par exemple, à l'époque de sa polémique avec les historiens vaudois sur l'origine des ducs de Zaehringen, A.-L. de Watteville écrivait à C.-G. Loys de Bochat en date du 12 février 1747: « On m'a promis l'original de la donation de l'empereur Henry à l'évêque de Lausanne, il est dans nos Archives, mais il passe pour un titre supposé, à ce que m'a appris Monsieur le Commissaire general... » (BBB, ms. hist. helv. XVI 65, p. 107; il s'agit ici, sans doute, de la donation des quatre paroisses de Lavaux faite à l'évêque Burcard d'Oltingen en 1079, mais l'original s'en trouve aux Archives d'Etat à Turin).

² Voir liste des extraits du *Cartulaire de Lausanne* conservés dans les papiers d'A.-L. de Watteville dans notre ouvrage *Les évêques...*, Bibliographie.

de l'abbaye d'Hauterive, de Dole et de Besançon en Franche-Comté, et d'autres encore. A.-L. de Watteville profitait même de ses fonctions administratives pour compléter ses informations historiques, puisqu'il cite dans son *Histoire du Canton de Berne* des titres produits par des particuliers ou des communautés devant des commissions dont il faisait partie ¹. C'est bien là une illustration de cette interdépendance étroite du gouvernement et de l'histoire telle que la concevaient les autorités civiles de ce temps.

Dans l'analyse et l'exploitation de ces sources, A.-L. de Watteville est allé beaucoup plus loin que la plupart des historiens précédents du canton de Berne et du Pays de Vaud. Mais les pièces consultées par lui étant principalement des documents juridiques, cet effort est plus profitable à la connaissance des institutions temporelles de l'évêché et de la ville de Lausanne, qu'à celle de l'histoire ecclésiastique et de la vie religieuse. Dans ce dernier domaine l'auteur trahit une ignorance de l'Eglise catholique encore plus grande que celle de J.-J. Sinner; il confond ordinairement tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, sous la même appellation de « moines » ², et semble même n'avoir jamais distingué entre l'évêque et le chapitre de Lausanne en tant que seigneurs temporels. Ces erreurs ne sont pas compensées par quelques rares notes sur la discipline ecclésiastique ³. De fait, A.-L. de Watteville s'intéresse peu à la mentalité médiévale, où il voit sans doute, à l'instar de ses contemporains, de la superstition et de l'obscurantisme ⁴: c'est probablement son indifférence à l'égard du problème

¹ Cf. par exemple BBB, ms. hist. helv. I 27, 2^e paquet, p. 685; *ibid.*, 1^{er} paquet, p. 141.

² Ainsi, parlant des chanoines auteurs du *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*: « Les moines s'accordent tous à peindre le gouvernement des ducs de Zaringue des plus noires couleurs; l'acte que je vais transcrire suffira pour servir de preuve... » (*ibid.*, 1^{er} paquet, p. 24).

³ Par exemple: « On a diverses traces combien la discipline s'étoit relâchée parmi les chanoines en 1225. Le chapitre fit deffense que les chanoines n'entrent pas au cheur dans leurs habits ordinaire. En 1226, Jean, archeveque de Besançon, dans la visite qu'il fit du Chapitre, fit deffense qu'on n'accorderoit aucune prebende, à moins qu'on ne fut sous-diacre, ou en âge de le devenir » (*ibid.*, 1^{er} paquet, p. 41-42; cf. *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd.: Charles Roth, t. I, Lausanne 1948, nos 726 et 739 (*MDR*, 3^e sér., t. III); la pièce n° 726 est en réalité du 4 février 1226 n.st.).

⁴ C'est du moins ainsi que nous interprétons des passages tels que celui-ci: « Le Clergé profita habilement des circonstances que le zele religieux des croisades, l'opinion de la prochaine fin du monde, et la maxime que les moines favorisoient, que le mont Jurat apartenoit au premier occupant, avoit etablie » (BBB, ms. hist. helv. I 33, p. 113).

religieux qui l'a fait taxer d'impartialité confessionnelle par ceux qui ont étudié ses œuvres.

Si l'histoire proprement ecclésiastique est quelque peu négligée dans l'*Histoire du Canton de Berne*, en revanche tous les faits de l'histoire temporelle des évêques sont admirablement établis et fondés sur des sources diplomatiques passées au crible d'une critique attentive. Ainsi, traitant le problème des origines de l'évêché, l'auteur se fonde exclusivement sur ce qu'il appelle les « actes publics » et sur les actes des conciles, cherchant à débarrasser cette histoire de toutes les hypothèses et de toutes les légendes dont l'avaient encombrée les précédents écrivains, depuis le XIII^e siècle¹. Le progrès, sur le plan de la technique de recherches, est considérable: tandis que les historiens précédents, E. Herrmann, J.-B. Plantin et même Abraham Ruchat examinaient le témoignage des chroniques principalement d'après un critère de vraisemblance, voulant toujours sauver leur récit par quelque endroit, A.-L. de Watteville fonde sa critique essentiellement sur la nature et sur la provenance du témoignage, préférant systématiquement les documents juridiques contemporains des faits aux chroniques rédigées *a posteriori*.

En utilisant par prédilection des pièces d'archives, l'auteur confère à son ouvrage une autre qualité: les institutions épiscopales et les institutions urbaines de Lausanne sont analysées de manière plus approfondie et plus nuancée que dans le *Regiment- und Regionbuch* de J.-J. Sinner. Par exemple, ce dernier avait simplement copié la donation, faite en 1011, du *comitatus Waldensis* à l'évêque de Lausanne²; A.-L. de Watteville va plus loin et cherche à préciser la nature de ce droit: « Mais je crois qu'il ne faut entendre par la comté de Vaud, que la comitive du district, c'est à dire la haute juridiction »³. De même, J.-J. Sinner, examinant les relations et les droits réciproques de l'évêque et de la ville de Lausanne, se fondait, pour affirmer que le régime épiscopal était une tyrannie et le régime bernois une bénédiction, sur un petit nombre de textes: les matériaux réunis par E. Herrmann et la reconnaissance générale de 1518 en faveur de l'évêque,

¹ BBB, ms. hist. helv. I 33, p. 12-13.

² BBB, ms. hist. helv. IV 82, p. 127.

³ BBB, ms. hist. helv. I 33, p. 69; cf. sur ce point MARC CHAPUIS, *Recherches sur les institutions politiques du Pays de Vaud du XI^e au XIII^e siècle, 1032-1218*, Lausanne 1940, p. 125-137 (*Bibl. hist. vaud.*, 2).

qu'il comparait avec la Grande Largition et avec un exposé des droits de la ville de Lausanne fait par le commissaire Pierre Rebeur en 1669. A.-L. de Watteville arrive au même résultat par une autre voie: il ne cherche pas à devancer l'histoire; par une analyse très approfondie, très nuancée, mais aussi très ferme de très nombreux documents, notamment des pièces contenues dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, il établit que les Lausannois n'avaient aucun droit de commune au XIII^e siècle ¹. Il prend même le contrepied des commentaires lausannois du Plait général de 1368: ceux-ci voyaient dans ce texte le fondement des libertés communales, et même de la « République » de Lausanne; A.-L. de Watteville, se basant sur la définition classique du « plait » (réunion de tous les hommes libres d'une seigneurie, dirigée par le seigneur ou par son mandataire), en tire la conclusion « que toute la juridiction et l'exercice de l'autorité quelconque, étoit entre les mains de l'évêque et de sa cour seculiere » ². On pourrait d'ailleurs le prendre fréquemment en faute au cours de cette analyse, puisqu'il confond non seulement l'évêché et le chapitre de Lausanne, mais encore l'évêché de Lausanne et le Pays de Vaud. Et même sans devancer l'histoire, il est cependant travaillé par le besoin de prouver que les Lausannois n'avaient aucune liberté, sinon usurpée, avant la Grande Largition octroyée par les Bernois.

En traitant l'histoire des évêques de Lausanne comme ils l'ont fait, J.-J. Sinner et A.-L. de Watteville exprimaient bien l'attitude de leur gouvernement et de leur classe. Un homme issu de la bourgeoisie de Berne, mais individualiste, et même révolté, Gottlieb Walther (1738-1805) ³ abordera le sujet de façon tout autre.

Isolé, G. Walther le fut à tous égards: bien qu'il fût né d'une famille « apte au gouvernement » (*regimentsfähig*), sa situation économique et sociale — il fut orphelin de bonne heure — l'excluait

¹ BBB, ms. hist. helv. I 27, 1^{er} paquet, p. 75-81.

² *Ibid.*, p. 82-83.

³ Voir sur Gottlieb Walther, MARKUS LUTZ, *Nekrologe denkwürdiger Schweizer aus dem achtzehnten Jahrhundert*, Aarau 1812, p. 559-560; GUSTAVE TOBLER, art. cité, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns, 1191-1891*, 3^e partie, p. 81-87; G. TOBLER, dans *Sammlung bernischer Biographien*, t. III, Berne 1898, p. 248-257; HANS-RUDOLF MERKEL, *Demokratie und Aristokratie in der... Geschichtsschreibung des 18. Jahrhunderts*, p. 148-151, 155-158; HANS-RUDOLF KÜHNE, *Gottlieb Walther, 1728-1805, und die historische Rechtsschule*, diss., Berne 1952.

d'une carrière de magistrat ou de haut fonctionnaire. Il s'orienta d'abord vers le saint ministère, mais là encore, il resta en marge des milieux académiques : au cours de ses études de théologie à l'Académie de Berne, il se distingua si bien par son manque d'application et de discipline, puis par ses doutes en matière religieuse, qu'il manqua d'abord une promotion en 1760 et fut finalement, en 1762, exclu des examens et de la consécration pastorale ; il se tourna alors vers le droit, mais c'est de manière autodidacte qu'il acquit les connaissances nombreuses et précises, et qu'il forma la pensée ferme et profonde qui se font jour dans ses travaux d'histoire du droit. Il concourut par trois fois pour obtenir une chaire académique, mais sans succès¹. Et lorsque enfin, en 1778, on le chargea d'un enseignement *ad personam* d'histoire nationale et de droit bernois, ce fut seulement pour dix ans et à titre d'essai ; on le plaça sous la surveillance d'une commission particulière et on ne lui accorda pas l'entrée au Conseil académique : autant de mesures qui le tenaient en quelque sorte à l'écart des autres professeurs. Le bilan de ces dix années, établi par le Conseil académique le 10 mars 1788, fut négatif : des cours donnés négligemment et irrégulièrement, jamais terminés, et, dans les dernières années, pas même commencés ; des publications coûteuses, inadaptées aux besoins des praticiens du droit, fondées sur des hypothèses osées et traitant de périodes trop anciennes². On peut supposer, à la lecture de ce rapport, que G. Walther s'adonnait déjà à l'alcoolisme qui devait, quelques années plus tard, provoquer chez lui une déchéance physique et morale complète. Malgré la bonne volonté presque incompréhensible du Conseil académique, G. Walther donna sa démission, retourna à la pratique juridique et mourut en 1805.

Dans la pensée historique de G. Walther, et dans ses travaux d'histoire du droit bernois, l'examen des origines et des structures de l'évêché de Lausanne n'est pas un point central : il ne vise qu'à compléter le tableau des conditions politiques et sociales dans lesquelles s'est formée la législation bernoise. C'est dans son maître ouvrage, la *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts*, dont le premier volume parut en 1794 et dont le second, imprimé probablement en 1795 ou 1796, fut

¹ En 1763 pour la chaire de droit de l'Académie de Berne, en 1772 pour celle de Lausanne et à la fin de cette même année pour celle de grec, également à Lausanne (H.-R. KÜHNE, *op. cit.*, p. 34, 49-51).

² *Ibid.*, p. 73-75.

supprimé à l'exception de quelques rares exemplaires¹, qu'il aborde l'histoire ecclésiastique de la Suisse occidentale: il cherche à y déterminer l'origine du pouvoir épiscopal en général et dans le diocèse de Lausanne en particulier, et examine les origines et la création de l'église paroissiale de Berne au XIII^e siècle. Par la suite, G. Walther a repris et développé les mêmes thèmes dans un travail demeuré manuscrit, intitulé *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus fatisque vetustioribus ante seculum XIIIum*².

¹ Les épreuves du deuxième volume avaient été très fortement censurées par Karl-Ludwig Bucher, secrétaire du conseil académique, et par l'archiviste Albrecht Ris, cela à l'insu de l'auteur qui, lorsqu'il s'aperçut de la supercherie, fit détruire tout le tirage (cette histoire a été racontée par tous les biographes de G. Walther: voir en dernier lieu H.-R. KÜHNE, *op. cit.*, p. 81-83); le manuscrit de ce deuxième tome est conservé aujourd'hui à la BBB, ms. hist. helv. III 113, 2^e partie; les exemplaires imprimés qui ont échappé à la destruction se trouvent à la Stadt- und Universitätsbibliothek à Berne, sous les cotes Rar. 211 et 211 a, et à la BBB, Mül. 509.2, tous volumes incomplets de la page de titre et de la fin, dès la p. 261; le ms. Mül. 510, exemplaire imprimé interfolié, avec des notes autographes de G. Walther, ne contient que les neuf premières pièces justificatives, soit les p. 167-260; la dernière pièce justificative, intitulée *Cononis praepositi Lausannensis descriptio episcopatus Lausannensis anno 1225* (*sic* pour 1228, édition du pouillé contenu dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* correspondant au n° 15 de l'édition CHARLES ROTH), et le début de la table des matières, soit les p. 269-292 de l'imprimé, sont reliées avec une série de travaux manuscrits de G. Walther dans le ms. hist. helv. III 172, p. 303-399, de la BBB. Un troisième volume, resté manuscrit, a disparu: il se trouve peut-être encore en mains privées.

² BBB, ms. hist. helv. III 172, un volume factice, cartonné, de 337 folios de papier de dimensions diverses (170-200 mm. de large sur 205-250 mm. de haut), intitulé *G. Waltheri collectio historica mss.*, contenant des notes, des copies et des travaux de G. Walther sur l'évêché de Lausanne et sur le Comté de Neuchâtel, en particulier: p. 5-48, 71-170: copie des trois premières parties des *Monumenta Lausannensia quatuor* d'Abraham Ruchat, soit la chronique de Marius, les passages narratifs du *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* et la chronique épiscopale du XV^e siècle (sur cet ouvrage de Ruchat, conservé à la BBB, ms. hist. helv. IV 86, p. 505-594, voir C. SANTSCHI/C. ROTH, *Catalogue des manuscrits d'Abraham Ruchat*, Lausanne 1971, p. 104-106, 119-126, et notre ouvrage *Les évêques...*, Lausanne 1975, chap. X); p. 55-66: copie du pouillé du *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, correspondant au n° 15 de l'édition C. ROTH, mais datée de 1225 au lieu de 1228; p. 181-184: Notice biographique sur Conon d'Estavayer, auteur du *Cartulaire de Lausanne*; p. 185-200: énumération des décanats du diocèse de Lausanne et édition du pouillé du *Cartulaire de Lausanne* (daté de 1225); p. 204: carte du diocèse de Lausanne; p. 205-296: *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus fatisque vetustioribus ante seculum XIIIum*, manuscrit original autographe, contenant: p. 207-214: *Caput 1. De primis Helvetiorum episcopatibus in universum*; p. 215-222: *Caput 2. De prisco Ecclesiarum regimine*; p. 223-236: *Caput 3. De vetere Aventicensi ecclesia ejusque primis episcopis*; p. 237-266: *Caput 4. De Mario Lausannensium primo episcopo*; p. 267-284: *Caput 5. De Conone Staviacensi capituli canonicorum Lausannensium olim praeposito eiusque scriptis*; p. 285-288: *Caput 6. De decanatibus ecclesiarum generatim*; p. 289-296: *Caput 7. De novem episcopatus Lausannensis decanatibus*; p. 303-369: [Gottlieb WALTHER, *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts*, t. II], p. 269-292, soit fragment imprimé interfolié, contenant l'édition du pouillé du *Cartulaire de Lausanne* avec la fin de l'introduction, et le début de l'index; p. 371-402: *Index geographico-historicus*

L'origine du pouvoir épiscopal, une des « tartes à la crème » de la polémique entre les protestants et l'Eglise romaine dès la Réforme et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, est traitée par G. Walther d'après les ouvrages d'histoire ecclésiastique réformée, et conformément aux leçons qu'il a reçues au cours de ses études avortées de théologie: à l'origine, le pouvoir dans l'Eglise aurait été aux mains de tous les pasteurs des paroisses, sans distinction de rang, en tant qu'ils étaient élus par les fidèles. Peu à peu, et surtout depuis que le christianisme, au début du IV^e siècle, fut devenu religion officielle de l'Empire et que l'empereur Constantin eut attribué aux évêques des droits de juridiction temporelle, l'Eglise aurait perdu cette forme démocratique, une hiérarchie se serait organisée progressivement; le titre d'évêque aurait été finalement réservé aux pasteurs des villes principales qui prirent le pas sur les prêtres des autres lieux ¹.

Ce schéma général est appliqué à la situation particulière du diocèse d'Avenches. Selon G. Walther, il n'y aurait jamais eu d'évêque résidant à Avenches, surtout pas après les destructions subies par la ville du fait des grandes invasions; l'archevêque ou l'évêque de Besançon aurait nommé et envoyé directement des prêtres dans le diocèse; pour débattre et régler les questions régionales, ces derniers se seraient réunis en un collège — qui serait à l'origine du Chapitre de Lausanne; ce collège aurait siégé en un lieu élevé pour des motifs de sécurité et aurait choisi à cet effet une colline en bordure des bois du Jorat, appelée pour cette raison *Mons presbyteri*, vulgairement « Montpreveyres ». Par suite de l'accroissement des affaires, ces prêtres auraient choisi un évêque pour exercer le pouvoir central; cet évêque aurait reçu le nom d'*Aventicorum*, non pas à cause de son siège, dont le lieu est indéterminé, mais à cause du pays entier sur lequel s'étendait sa juridiction spirituelle ².

ecclesiarum episcopatus Lausannensis seculo XIII; p. 403-672: travaux relatifs aux origines et aux armoiries des comtes de Neuchâtel; p. 673: liste des abbés de Cerlier. Les Archives d'Etat de Fribourg conservent, sous la cote CH 71, une copie du XIX^e siècle des *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus...*

¹ GOTTLIEB WALTHER, *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts*, t. I, 1^{re} partie, p. 80, 83-84; *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus...*, BBB, ms. hist. helv. III 172, p. 215-222.

² *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus...*, BBB, ms. hist. helv. III 172, p. 223-226. Dans la *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts* (t. I, 1^{re} partie, p. 68), G. Walther présentait les origines de l'évêché de la manière traditionnelle, attribuant à la ville d'Aventicum un siège épiscopal où auraient résidé vingt-deux évêques jusqu'à la fin du VI^e siècle (d'après le texte du *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd.: Charles ROTH, n° 16 d-e).

Ces hypothèses pour le moins osées sont suivies d'une critique impitoyable, ingénieuse par endroits, de toutes les légendes que les textes du Moyen Age et du XVI^e siècle, principalement la chronique épiscopale du *Cartulaire du Chapitre de Lausanne* et la célèbre *Chronique du Pays de Vaud*, ont accréditées sur les premiers évêques de Lausanne. Cette critique aboutit au résultat suivant: l'évêque Marius, à la fin du VI^e siècle, est le premier évêque dont l'existence soit convenablement attestée par les documents; c'est par lui que le pouvoir épiscopal aurait véritablement pris corps, et que le siège aurait été, non pas transféré d'Avenches où il n'avait jamais été, mais fixé à Lausanne ¹.

Le second sujet d'histoire ecclésiastique traité par G. Walther est la fondation de l'église paroissiale de Berne, et ses répercussions sur la structure et la répartition des décanats du diocèse de Lausanne. Le pouillé des paroisses du diocèse de Lausanne placé en 1228 par Conon d'Estavayer en tête du *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* mentionnait la présence d'une église à Berne, sans spécification particulière. G. Walther, situant ce pouillé en 1225, sans doute pour avoir utilisé une copie fautive, s'est efforcé de rechercher la date de la transformation en église paroissiale de la chapelle qui avait dû se trouver là dès le début. Elle n'a pu se faire, conjecture-t-il, qu'en 1224, lorsque le roi des Romains Henri VII passa à Berne accompagné de divers prélats, dont l'archevêque de Besançon, métropolitain de Lausanne. Cette modification des centres de la vie religieuse aurait amené une nouvelle répartition des décanats dans le diocèse de Lausanne, avec la création des décanats de Berne et de Fribourg en Ogo. D'où la rédaction, par Conon d'Estavayer, d'un pouillé du diocèse que G. Walther édite parmi les pièces justificatives du second volume de la *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts* ². Peut-être même comptait-il compléter cette édition par une carte coloriée de l'ancien diocèse de Lausanne, la première entreprise de cartographie ecclésiastique relative à ce diocèse; elle se trouve encore dans ses papiers ³, et témoigne de l'importance que revêtait l'élément géographique dans la méthode historique de G. Walther.

¹ *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus...*, BBB, ms. hist. helv. III 172, p. 237-266.

² G. WALTHER, *Geschichte des Bernerischen Stadtrechts*, t. II, p. 86-93, 261-282 (BBB, ms. hist. helv. III 172, p. 303-326); *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus fatisque vetustioribus ante seculum XIIIum*, chapitres 5-7 (*ibid.*, p. 267-296).

³ BBB, ms. hist. helv. III 172, p. 204.



Notre-Dame de Lausanne, vers 1849
F. Martens, MHAEL Coll. du Vieux-Lausanne, photo A. Held

Mais quelles que soient les performances cartographiques et l'ingéniosité de l'auteur en l'espèce, son examen de l'histoire ecclésiastique bernoise repose sur une datation fautive et sur une hypothèse invérifiée; de fait, ce n'est qu'en 1276 que Berne obtint *de jure* l'exercice de tous les droits de paroisse¹. Aussi la contribution de G. Walther à la connaissance du sujet importe-t-elle moins que les caractéristiques de sa démarche. L'histoire des évêques de Lausanne joue ici le rôle d'un révélateur, qui met en pleine lumière non seulement le développement de la méthode historique, mais encore les conditions de travail de l'érudit dans la société bernoise à la fin de l'Ancien Régime. Séparé des milieux gouvernementaux et académiques pour toutes les raisons que nous avons dites, dont l'alcoolisme n'est peut-être pas la moindre, G. Walther s'est aussi distancé du dilettantisme avec lequel on y pratiquait souvent la recherche historique. Dans son isolement, il a développé un esprit critique, poussé parfois jusqu'à la hargne, à l'égard des historiens qui se sont attachés au même sujet que lui. C'est ainsi que, examinant les origines de l'évêché de Lausanne dans ses *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus...*, il écarte toutes les théories qui ont été émises avant lui en dénonçant leurs anachronismes et en reposant le problème sur une base générale: « Ces opinions semblent provenir d'un critère erroné, qui fait juger des choses passées d'après leur aspect présent, comme si la forme du gouvernement ecclésiastique, la dignité et la grandeur des évêques avaient toujours été les mêmes », et de décrire l'état de l'ancienne Eglise, en particulier les origines du pouvoir épiscopal². G. Walther se place donc dans une perspective toute différente de celle des autres historiens bernois, puisqu'il envisage le pouvoir épiscopal comme un pouvoir essentiellement ecclésiastique, au lieu de le comparer au pouvoir temporel exercé par MM. de Berne à Lausanne. De plus, il cherche à le caractériser par rapport à l'organisation ancienne de l'Eglise, et non d'après les développements qu'il a pris par la suite.

¹ *Fontes rerum Bernensium*, t. III, n° 187, p. 181.

² « *Opinionis origo in sequiorum temporum praejudiciis latere videtur, ex praesentium facie vetera aestimantium, quasi eadem semper regiminis ecclesiastici ratio, eadem episcoporum dignitas atque magnitudo fuisset. Quare ut de his rebus paulo certius ferre iudicium liceat, de prisco ecclesiarum regimine ex antiquitatibus quaedam praemonenda videntur* » (BBB, ms. hist. helv. III 172, p. 210).

G. Walther manifeste aussi son esprit critique par l'importance qu'il attache aux sources de première main : preuves en soient le soin qu'il met à l'édition du pouillé du *Cartulaire du Chapitre de Lausanne*, et l'imagination qu'il déploie pour interpréter les documents d'archives¹. Mais ici, sa situation est paradoxale : Walther n'obtient jamais le libre accès aux différents dépôts d'archives de la République de Berne. La seule pièce originale qu'il lui fût jamais permis de consulter est la célèbre *Handfeste* de 1218, mais sous une surveillance si étroite et si déplaisante qu'il en fut sans nul doute confirmé dans son attitude révoltée à l'égard de LL. EE.². Tout ce qu'il cite du *Cartulaire du Chapitre de Lausanne* provient uniquement de copies, en particulier des transcriptions très déformées qu'en a données A. Ruchat dans ses *Monumenta Lausannensia quatuor*³, et cet intermédiaire ne contribua pas peu à égarer Walther sur la voie des hypothèses insoutenables. C'est ainsi que cet esprit très ferme, pourvu d'une méthode critique très sûre, tourne en quelque sorte à vide faute de sources suffisantes. Cet exemple des *Prolegomena de Lausannensis episcopatus originibus...* illustre admirablement quelle peut être la stérilité de l'historien, lorsqu'il est isolé de la société.

* * *

L'image des évêques de Lausanne qui nous est donnée dans les travaux des historiens bernois du XVIII^e siècle varie donc selon les conditions dans lesquelles ces derniers ont travaillé : propos général de leurs ouvrages, formation intellectuelle et scientifique, qualité de leur information. Au début du siècle, J.-J. Sinner, encore très influencé par la tournure polémique de l'historiographie du XVII^e, se montre très agressif à l'égard du « zèle aveugle » qui a favorisé le développement du pouvoir épiscopal. Représentant d'un gouvernement paternel, il s'efforce avec ardeur de démontrer à ses anciens administrés lausannois que leur sort est meilleur sous la sage fêrule de LL. EE. que sous la tyrannie des évêques.

A.-L. de Watteville arrive à un résultat semblable par une autre voie. Produit du siècle des Lumières, une relative indifférence en

¹ Voir sur ce point H.-R. KÜHNE, *Gottlieb Walther...*, p. 280-300.

² *Ibid.*, p. 80-81.

³ *Supra*, p. 214, note 2.

matière religieuse affaiblit son humeur polémique. Membre de la Société helvétique, il est plus ouvert que J.-J. Sinner au monde intellectuel de son temps: tandis que l'ancien bailli de Lausanne s'était procuré des matériaux par une voie essentiellement administrative, A.-L. de Watteville ajoute à cette ressource les relations amicales qu'il a nouées en Suisse et à l'étranger. Cette documentation de haute qualité est mise en œuvre dans un exposé à la fois lumineux et profond, servi par l'ampleur des vues et la sérénité d'un grand seigneur: les évêques de Lausanne, considérés comme puissance temporelle, prennent dans ce tableau la place qui leur convient.

G. Walther enfin donne la mesure de ce que peut un esprit extraordinairement érudit, armé d'une méthode très sûre de critique documentaire, pour traiter un sujet particulier en le replaçant dans le contexte de l'histoire générale: avant de décrire le rôle des évêques de Lausanne dans la formation du droit bernois et des institutions de la Petite-Bourgogne, il définit d'abord le pouvoir épiscopal en général, depuis ses humbles débuts tels qu'ils ressortent de la Bible et des écrits des Pères de l'Eglise, jusqu'à la formation des diocèses tels que nous les connaissons, approfondissant ainsi la connaissance de l'histoire proprement ecclésiastique.

Inversement, le cas particulier des évêques de Lausanne permet de suivre l'évolution de l'historiographie, le développement et l'organisation des études historiques à Berne durant le dernier siècle de l'Ancien Régime. De la polémique pesante d'un J.-J. Sinner, encore fortement influencée par l'historiographie officielle du XVII^e siècle, peut-être entravée par la rigueur de l'orthodoxie protestante, le sujet passe entre les mains d'un magistrat aux vues larges, pourvu surtout d'une documentation très variée et d'une haute qualité scientifique. Mais dès l'époque d'A.-L. de Watteville, le champ d'études et les matériaux se sont tellement élargis, la méthode est arrivée à un point de raffinement tel, que l'honnête homme, accaparé de surcroît par des tâches gouvernementales, ne suffit plus aux exigences de la nouvelle discipline. En préconisant la création, pour G. Walther, d'une chaire nouvelle d'histoire nationale, A.-L. de Watteville confiait en somme à un spécialiste l'élaboration et l'achèvement de l'œuvre qui lui tenait à cœur.

Avec la contribution de G. Walther à l'histoire des évêques de Lausanne, la science historique apparaît constituée pour l'essentiel: l'érudit est en possession des principes fondamentaux de la critique

des textes et d'une méthode plus rigoureuse. Si le résultat auquel l'auteur arrive est décevant dans ce cas particulier, c'est pour des raisons non pas scientifiques, mais surtout psychologiques et sociales. De ce point de vue, il est également riche d'enseignement, puisqu'il illustre le degré de stérilité d'une science historique isolée de la société vivante.